



SYNDICAT CGT MANPOWER FRANCE

Communiqué Concernant Stéphanie Lombard Salariée Permanente chez Manpower

Le jeudi 02 février 2023 la CGT Manpower a interrompu la réunion du CSE Central à Nanterre au siège de Manpower.

Des élus CGT Manpower de toute la France se sont déplacés à Paris (un grand bravo à ces derniers) afin d'alerter la direction Manpower mais aussi les autres organisations syndicales, sur la situation d'une salariée permanente et sur les faits inquiétants que cette dernière a découverts.

En effet, elle a constaté que son responsable d'agence tentait d'imposer aux salariés sous ses ordres :

- De dissimuler des accidents de travail,
- L'ouverture forcée du CET (compte épargne temps) aux intérimaires/CDII,
- De poser des congés payés en lieu et place de jours d'arrêts de travail à la suite d'un accident de travail,
- Et bien d'autres pratiques, toutes contraires au règlement et au code de déontologie de Manpower !

Cette salariée a bien entendu refusé de commettre ces actes de maltraitance auprès des salariés intérimaires /CDII au mépris de leur santé ainsi qu'au seul bénéfice de l'entreprise Manpower.

En lanceuse d'alerte, la salariée a donc pris contact en juillet 2022 avec le service RH afin de prévenir l'entreprise de ces pratiques.

Suite à l'alerte auprès du service RH, la direction nationale et régionale a décidé de couvrir ces agissements en proposant comme unique solution à la salariée, de démissionner.

Après la lecture de notre communiqué, les autres organisations syndicales nous ont écoutés et ont compris notre résistance. Nous avons souhaité une réaction de la direction afin qu'une solution soit proposée pour faire la lumière sur ces pratiques, les faire cesser et surtout, sécuriser la salariée qui subissait depuis des mois une pression constante.

La CGT Manpower a été force des propositions suivantes :

- La poursuite de l'enquête pour donner suite au droit d'alerte déclenché par notre Camarade Camille Balana le 24 août 2022 à 11 h 15, membre du CSE Nord,
- Que la durée de la poursuite de l'enquête ne devait pas excéder 10 jours maximum,
- Que la poursuite de l'enquête devait se dérouler avec une autre personne de la direction que le service RH du Nord qui n'est pas neutre depuis le déroulement de l'affaire,
- Que le responsable d'agence et la salariée (Stéphanie), soient alternativement mis en télétravail afin d'apaiser la situation et éviter toute pression le temps de l'enquête,

La réponse de la direction a été de proposer de mettre uniquement la salariée (Stéphanie) en télétravail pendant 3 semaines et de relancer l'enquête datant du mois d'août, tout comme

d'entamer une nouvelle enquête via deux alertes éthiques déclenchées par la CGT Manpower ce jeudi 02 février :

1^{ère} alerte - sur les faits frauduleux et la pression subie dans l'agence de Soissons,

2^{ème} alerte - notre Secrétaire Générale a déclenché une alerte pour entrave à notre fonction en tant que représentants du personnel. En effet, il a été reproché par le service RH du Nord que notre syndicat avait été contacté.

La salariée (Stéphanie) est donc victime d'une double sanction pour avoir contacté la CGT Manpower afin de mettre un terme aux atteintes portées auprès des salariés intérimaires / CDI I.

L'intervention de la CGT Manpower devient donc forcément la raison pour laquelle la direction met tout en œuvre pour que la salariée (Stéphanie) démissionne.

La réponse de la direction est une manière d'occulter ces agissements et ces pratiques illégales.

Pour la direction, demander 5 jours de télétravail pour un responsable d'agence équivaudrait à le « décapiter » en revanche, placer pendant 3 semaines une salariée permanente en télétravail ne pose aucun problème.

Face aux organisations syndicales unies, la direction a une fois de plus prouvé son mépris aux problématiques rencontrées par des salariés permanents et n'a proposé comme seule et unique option que la mise au placard de la salariée (Stéphanie) par du télétravail et la relance d'une enquête qui avait pourtant été menée depuis plus de 5 mois par la CGT Manpower !

**Sur ce dossier comme tous les autres, de n'importe quelle
région, n'importe quelle agence,
La CGT Manpower ne lâchera rien !**

- Ni la lanceuse d'alerte,
- Ni les salariés permanents maltraités,
- Ni les salariés intérimaires /CDI mis en danger !

**Si la direction ne veut pas respecter ses propres codes et
règlements,**

La CGT Manpower la forcera à le faire

Nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant <https://youtu.be/iPYThcG0pAA> pour visionner le communiqué qui a été lu à l'ensemble des membres du CSEC Manpower France.

Vous pouvez également le diffuser autour de vous afin de faire savoir jusqu'où sont capables certaines personnes de notre entreprise pour quelques pièces !

Pour le Syndicat CGT Manpower France
Marie-Odile Bonnet
Secrétaire Générale

